

Communauté tarifaire intégrale

Introduction fixée au 1^{er} juin 2009

Le Département de la gestion du territoire communique :

L'Office cantonal des transports informe que la date d'introduction de la Communauté tarifaire intégrale (CTI), initialement envisagée pour le 14 décembre 2008, est désormais fixée au 1^{er} juin 2009. Ce délai doit permettre d'assurer la fiabilité technique des systèmes délivrant les titres de transport. Lors de phases de tests, il est en effet apparu des problèmes d'interface. Afin d'assurer la qualité du produit à disposition de la clientèle, il a ainsi été jugé préférable de repousser son introduction.

Pour rappel, la CTI est un projet visant à unifier la tarification sur le territoire cantonal neuchâtelois, à simplifier l'utilisation des transports publics et qui permettra, globalement, une diminution des tarifs. L'objectif est de favoriser les abonnés et de reconnaître sur tous les réseaux du canton l'abonnement ½ tarif.

La CTI fera l'objet d'une large information lors d'une conférence de presse agendée en novembre prochain, qui permettra de bien renseigner la population sur les nombreux avantages de la nouvelle tarification, du nouveau zonage et sur l'apport d'un tel système pour l'utilisateur des transports publics.

Pour de plus amples renseignements :
Pascal Vuilleumier, chef de l'Office cantonal des transports, tél. 032 889 47 04.

Neuchâtel, le 6 octobre 2008